

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 421-19,

Vu le projet de vente d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 10 880m² située au lieudit « les Hauts de Mon Repas » à la Commune d'Aubergenville pour la construction d'un centre technique municipal,

Vu le plan de division établi par le Cabinet ABELLO, géomètre à Mantes la Jolie, en date du 10 novembre 2009 modifié le 18 février 2010,

Considérant la nécessité pour le président de recevoir l'autorisation du conseil communautaire préalablement au dépôt du dossier de permis de construire,

Vu l'avis favorable et unanime émis par la Commission travaux lors de sa séance en date du 22 juin 2010,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** :

- 1) **D'autoriser** Monsieur le Président à déposer une déclaration préalable pour la division d'un lot à bâtir dans l'ancienne Z.A.C. « les Hauts de Mon Repas ».
- 2) **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-préfecture le : 29 JUIN 2010
Et de la publication le 29 JUIN 2010
Le Président,



François BONY



Le Président,

François BONY

- 2 - Délibération N°2010-35 du 23/6/2010

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	29/06/2010
Accusé réception le	29/06/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-35 CC\$M